

La non-conversion des juifs à la foi chrétienne les voue-t-elle au rejet par Dieu?

Ce texte est extrait d'un de mes précédents ouvrages ¹. Cette reprise, assortie d'une mise à jour, n'a rien d'un recyclage de mes écrits antérieurs visant à multiplier à bon compte mes publications. J'utilise ce mode opératoire depuis quelques mois, pour faciliter l'assimilation de certaines idées force de mes recherches, en mettant de cette manière à la disposition des internautes des extraits limités de celles-ci.

« Comment pouvez-vous dire que vous m'aimez si vous ignorez ce qui me peine ? » (*D'après un conte hassidique*) ²

Le 6 février 2008, le journal catholique *La Croix* publiait un article consacré à la nouvelle version de la prière pour les juifs, de la liturgie du Vendredi saint, dans lequel il reconnaissait que « la prière invite toujours à prier pour la conversion des juifs » ³. Tel est bien le cas, en effet, ainsi qu'en témoigne le texte promulgué :

« Prions aussi pour les Juifs, afin que notre Dieu et Seigneur illumine leur cœur *pour qu'ils* reconnaissent Jésus-Christ, sauveur de tous les hommes [...] Dieu Tout-Puissant et éternel, Qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité [cf. 1^{ère} Épître à Timothée 2, 4], accorde, dans Ta miséricorde, que la plénitude des nations *entrant dans Ton Église*, tout Israël soit sauvé [...] (cf. Rm 11, 25-26) ».

Si on la compare à une version antécédente - qui remonte à 1959 et figurait dans le missel latin de 1962 -, il y a tout de même un mieux dans la nouvelle formulation ⁴ :

« Prions aussi pour les Juifs, afin que Dieu notre Seigneur *enlève de leur cœur le voile qui les empêche de reconnaître notre Seigneur Jésus-Christ*. Prions : Dieu éternel et tout-puissant, vous ne refusez jamais votre miséricorde, *même aux Juifs* ; entendez les prières que nous offrons pour *l'aveuglement de ce peuple*, afin qu'il reconnaisse la lumière de votre Vérité,

¹ Menahem Macina, *Chrétiens et juifs depuis Vatican II*. État des lieux historique et théologique. Prospective eschatologique, Docteur Angélique, France, 2009. Chapitre V. « La prière pour que les juifs reconnaissent Jésus sonne-t-elle le glas du dialogue ? » ; [pdf en ligne](#), p. 122-141.

² Texte cité par Marc Saperstein, *Juifs et chrétiens : moments de crise*, Cerf, Paris, 1991, p. 123, note 23.

³ « [Le pape modifie une prière “pour la conversion des juifs” du Vendredi saint](#) ». Voir aussi : [Summorum Pontificum Motu proprio de Sa Sainteté Benoît XVI](#). Lettre Apostolique donnée le 7 juillet 2007 Sur l'usage de la Liturgie romaine antérieure à la réforme de 1970. Voir le [texte du Motu Proprio](#).

⁴ En italiques dans le texte ce qui était blessant pour le peuple juif.

qui est le Christ, et *soit délivré de ses ténèbres*. Nous vous le demandons par le même Jésus-Christ [...] »

Toutefois, même si ce point positif mérite d'être souligné, les institutions juives engagées dans le dialogue avec les chrétiens ont été déçues par le recul que constitue, selon eux, la nouvelle formulation par rapport au texte approuvé sous le pontificat de Paul VI (1970) :

« Prions pour le peuple juif, le premier à avoir entendu la Parole de Dieu, pour qu'il puisse *continuer à croître dans l'amour de son nom et la croyance en son alliance*. »

Cette mesure liturgique a provoqué un tel tollé dans le monde juif que la Commission du Vatican pour les Relations Religieuses avec les Juifs a cru nécessaire d'émettre, le 23 juillet 2007, un communiqué qui se terminait par l'affirmation qu'il n'était aucunement dans l'intention du Vatican

« de changer de quelque manière le contenu des enseignements de *Nostra Aetate* concernant les relations entre l'Église et le Peuple juif » ⁵.

Il reste que la hiérarchie catholique témoigne, par le contenu même de cette ancienne-nouvelle formulation de la prière pour les juifs, qu'elle entend s'en tenir à la position traditionnelle - qu'à l'évidence elle croit sincèrement conforme à l'esprit et à la lettre du Nouveau Testament et de la Tradition. Il est clair que, pour l'Église, la prédication de l'avènement du Royaume de Dieu, inauguré, selon la foi chrétienne, par la venue de Jésus - considéré comme le Messie prédit par les prophètes et même comme le Fils de Dieu -, s'adresse à tous les hommes, y compris aux juifs, et même à eux *en premier lieu* ⁶.

L'Église est d'autant plus stricte en matière de liturgie, qu'elle se considère comme dépositaire de la Révélation et, à ce titre, responsable de l'intégrité de la diffusion fidèle et de l'interprétation « authentique » de la foi chrétienne. Cette conviction est illustrée par la formule classique « *lex orandi, lex credendi* » - qui signifie à peu près que la prière exprime le contenu de la foi ⁷.

Pour éclairer quelque peu cette problématique, il faut se souvenir de la véritable bataille théologique et exégétique qui a fait rage entre les Pères conciliaires des

⁵ Voir le dossier réalisé par J. Duhaime sur le site JC Relations, sous le titre, « [La prière pour la conversion des Juifs réapparaîtra-t-elle?](#) ».

⁶ Dans certains cercles chrétiens, on entend parfois rappeler, à l'appui de cette conception, ces passages du Nouveau Testament : 1) « [...] et il [Jésus] leur dit : "Ainsi est-il écrit que le Christ souffrirait et ressusciterait d'entre les morts le troisième jour, et qu'en son Nom le repentir en vue de la rémission des péchés serait proclamé à toutes les nations, à commencer par Jérusalem" [...] » (Lc 24, 46-47) ; 2) « S'enhardissant alors, Paul et Barnabé déclarèrent : "C'était à vous d'abord qu'il fallait annoncer la parole de Dieu. Puisque vous la repoussez et ne vous jugez pas dignes de la vie éternelle, eh bien, nous nous tournons vers les païens." » (Ac 13, 46).

⁷ « Cet adage célèbre, résumé d'une phrase écrite au V^e siècle et attribuée à s[aint] Célestin I^{er}, a été repris depuis, par de nombreux autres Papes, tels Benoît XIV, Léon XIII, Pie XI et Pie XII [...] Il signifie que la loi de la prière détermine la loi de la croyance. Autrement dit, on peut, en modifiant la prière, modifier aussi la croyance [...] ». Extrait de l'article qui figure sur le [site AMDG](#).

deux “camps” et leurs experts respectifs, autour de la question du « déicide »⁸. Les uns voulaient que le terme fût purement et simplement supprimé de la Déclaration *Nostra Aetate*, 4, les autres exigeaient qu’il fût maintenu, par fidélité à la lettre du Nouveau Testament⁹. Rappelons que le Concile avait d’abord approuvé, le 20 novembre 1964, une troisième version, qui rejetait expressément l’utilisation du terme déicide¹⁰. Mais, devant la levée de boucliers des prélats conservateurs, qui menaçaient de faire retirer, purement et simplement, le texte de la Déclaration, le cardinal Bea, responsable de la Commission, qui avait pourtant lutté, bec et ongles, pour son adoption, dut se résigner à un compromis censé faire droit aux exigences *sine qua non* des deux camps, mais qui ne satisfaisait pleinement ni l’un ni l’autre. Tout en affirmant que « les juifs ne doivent pas être présentés comme *réprouvés par Dieu ni maudits*, comme si cela découlait de l’Écriture », et en précisant que la responsabilité de la mise à mort de Jésus « ne peut être imputé[e] ni *indistinctement* à tous les juifs vivant alors, ni aux juifs de notre temps », le texte n’en fait pas moins porter la responsabilité de l’exécution de Jésus sur « des autorités juives et leurs partisans », et proclame, à cette occasion - sans que l’on comprenne bien ce que vient faire cette affirmation substitutionniste dans ce contexte -, que « l’Église est le *nouveau* peuple de Dieu »¹¹.

On se demandera peut-être, quel point commun il peut y avoir entre la question du déicide et celle de la prière pour la reconnaissance, par les juifs, de ce que Jésus est le sauveur de tous les hommes. La réponse est à la fois simple et lourde de conséquences.

Dans les années 60, malgré le pas gigantesque qu’avait constitué, pour cette vénérable institution, la reconnaissance de ce que

« les prémices de sa foi et de son élection se trouvent, selon le mystère divin du salut, dans les patriarches, Moïse et les prophètes »,

⁸ Cf., entre autres, M. Macina, « [La querelle du “déicide” au Concile Vatican II](#) »

⁹ Il va de soi que le terme de déicide lui-même ne figure pas dans le Nouveau Testament. Mais, selon les partisans de cette théorie, plusieurs passages des Écritures chrétiennes y font allusion. On cite en particulier les paroles du discours de Pierre, en Ac 3, 14-15 : « Mais vous, vous avez renié le Saint et le juste ; vous avez réclamé la grâce d’un assassin, tandis que vous faisiez mourir le prince de la vie [...] ».

¹⁰ « Que tous aient soin, dans la catéchèse ou la prédication de la parole de Dieu, de ne rien enseigner qui puisse faire naître dans le cœur des fidèles la haine ou le mépris envers les juifs : *que jamais le peuple juif ne soit présenté comme un peuple réprouvé, ou maudit, ou déicide*. Ce qui fut perpétré dans la passion du Christ ne peut aucunement être imputé à tout le peuple vivant alors, moins encore au peuple d’aujourd’hui. »

¹¹ Voici le passage complet de ce texte de compromis : « Encore que des autorités juives, avec leurs partisans, aient poussé à la mort du Christ (Jn 19, 6), cependant ce qui a été commis durant sa Passion ne peut être imputé ni indistinctement à tous les juifs vivant alors, ni aux juifs de notre temps. S’il est vrai que *l’Église est le nouveau peuple de Dieu*, les juifs ne doivent pas, pour autant, être présentés comme réprouvés par Dieu ni maudits, comme si cela découlait de l’Écriture. Que tous aient donc soin, dans la catéchèse et la prédication, de ne rien enseigner qui ne soit conforme à la vérité de l’Évangile et à l’esprit du Christ. »

les Pères conciliaires, dans leur grande majorité, n'avaient pu se résoudre à tirer les conséquences de la déclaration explicite de l'apôtre Paul, selon laquelle « Dieu n'a pas rejeté le peuple qu'il a discerné par avance » (Rm 11, 2). Au lieu de cela, la Déclaration *Nostra Aetate*, 4, affirmait sans ambages :

« Au témoignage de l'Écriture sainte, Jérusalem n'a pas reconnu le temps où elle fut visitée, les Juifs, en grande partie, n'acceptèrent pas l'Évangile, et même nombreux furent ceux qui s'opposèrent à sa diffusion. »

Consciemment ou non, le déicide, ou l'affirmation de la responsabilité des autorités juives dans la mort de Jésus, semblent avoir constitué, pour les Pères conciliaires hostiles au nouveau regard sur le peuple juif, la preuve scripturaire contraignante de ce que l'Église avait toujours considéré comme la faillite spirituelle des juifs. Il suffisait d'ajouter à ce constat l'affirmation péremptoire que l'Église est le « *nouveau peuple de Dieu* »¹², pour légitimer et rendre théologique, voire ontologique, la différence radicale entre l'élection de l'Église, consécutive à sa « reconnaissance » de la messianité et de la divinité de Jésus, et la disqualification du peuple juif, consécutive à son « refus » de cette « reconnaissance ».

Pour en revenir à la nouvelle version de la prière pour les juifs, il est difficile d'échapper à l'impression, évoquée plus haut, qu'est remise en vigueur subrepticement - encore une fois, que ce soit conscient ou non - l'ancienne théorie de la « substitution », selon laquelle, l'Église - « nouvel Israël » - a pris la place de « l'Israël selon la chair », qui a été défaillant.

Mais il y a plus grave. L'insistance - que trahit le vocabulaire choisi par les liturgistes et entériné par le pape - sur la « reconnaissance » de la messianité et de la divinité de Jésus, ne me paraît pas indemne de la vieille frustration chrétienne face à la non-conversion du peuple juif au christianisme, que le théologien protestant, Fadiey Lovsky, a fort justement définie comme l'« antisémitisme chrétien du ressentiment »¹³. Et même en admettant que les responsables de cette nouvelle formulation n'ont pas de tels sentiments, on peut tout de même déplorer qu'ils aient implicitement conforté la perception triomphaliste qu'ont encore certains chrétiens, du verbe « reconnaître », dont l'un des synonymes est « admettre ». Parmi les centaines de chrétiens avec lesquels j'ai échangé, au fil des décennies, sur la persévérance inaltérable des juifs dans leur foi, exclusive de la confession chrétienne, beaucoup m'ont dit, sans ambages, que le peuple juif « devait reconnaître » (ou « admettre »), qu'il s'était gravement trompé en « refusant » de confesser la messianité et la divinité de Jésus. J'ai même découvert, avec répulsion, que nombre d'entre eux sont intimement persuadés que beaucoup de juifs savent (et donc reconnaissent secrètement) que Jésus est Dieu, mais qu'ils se refusent à l'admettre explicitement, par orgueil, ou par crainte d'être haïs de leurs coreligionnaires.

¹² Ce qui fut fait, tant dans la Déclaration *Nostra Aetate* § 4, que dans la Constitution *Lumen Gentium*, II, 9, du Concile Vatican II.

¹³ C'est le titre du chapitre IX de son ouvrage majeur, *Antisémitisme et mystère d'Israël*, Albin Michel, Paris, 1955, p. 301 s. Voir le texte dans la [nouvelle édition révisée, en ligne \(pdf\)](#), p. 388 s.

Selon cette conception, les juifs sont coupables de leur incrédulité, voire responsables du retard de la Parousie, la manifestation glorieuse du Christ, à la fin des temps. Certains chrétiens vont même jusqu'à interpréter en ce sens le passage de l'apôtre Paul à ce propos :

« Que personne ne vous abuse d'aucune manière. Auparavant doit venir l'apostasie et se révéler l'Homme impie, l'Être perdu [...] Et vous savez *ce qui le retient maintenant*, de façon qu'il ne se révèle qu'à son moment » (2 Th 2, 3-7).

Pour ces gens, il n'est pas exclu que la manifestation de l'Antéchrist, qui, selon le Nouveau Testament, doit précéder celle du Christ en gloire, soit suspendue à la reconnaissance, par les juifs, de la messianité et de la divinité de Jésus ¹⁴, et son corollaire : la confession explicite que l'Église est bien le « *nouvel Israël* » choisi par Dieu en remplacement de leur peuple qui a renié Jésus, choisi Barrabas, et voué « son Messie » à la mort en criant : « Crucifiez-le ! », et pire : « Que son sang soit sur nous et sur nos enfants ! » (Mt 27, 25). Et s'il semble probable que la hiérarchie catholique ne partage pas ces conceptions antéconciliaires, l'acceptation de ce vocabulaire ambigu, qui réintroduit l'attente de la conversion du peuple juif, risque de renforcer ces prétentions à l'hégémonie religieuse.

Ajoutons que la nouvelle formulation, qui fait prier les fidèles catholiques, le Vendredi Saint, pour que les juifs « *reconnaissent Jésus Christ, sauveur de tous les hommes [...] et parviennent à la connaissance de la vérité* », implique que, depuis le premier siècle de notre ère, les juifs ne sont toujours pas dans la vérité, et que leur foi juive est vaine, ce qui est en contradiction avec des dizaines de textes officiels catholiques de ces dernières décennies, qui tiennent davantage compte de la permanence de l'appel de Dieu sur son peuple, qu'il n'a pas rejeté, au témoignage de l'apôtre Paul (Rm 11, 1-2).

Dans le droit fil de la cohérence théologique et spirituelle chrétienne elle-même, n'eût-il pas été plus adéquat, et tout aussi fidèle aux Écritures chrétiennes, de recourir plutôt à la formule que l'évangéliste met dans la bouche de Jésus : « *Or, la vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, toi, le seul véritable Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ.* » (Jn 17, 3) ?

Les chrétiens sont évidemment en droit d'espérer que l'humanité, en général, et le peuple juif, en particulier, reconnaissent Dieu et Jésus-Christ, mais ils ne doivent pas s'étonner que les juifs ne puissent réprimer une sensation de malaise, de défiance, voire de dégoût, face à cette aspiration chrétienne tenace à ce qu'ils *reconnaissent* (enfin) la vérité du christianisme. Dans ce contexte, rien ne pourra empêcher un juif un peu frotté de culture chrétienne de penser malicieusement que la flèche ironique décochée par le juif Paul, devenu disciple de Jésus, contre ses contradicteurs juifs, atteint aujourd'hui ces chrétiens

¹⁴ Le [chapitre 674](#) du *Catéchisme de l'Église catholique* semble corroborer cette interprétation : « La venue du Messie glorieux est suspendu à tout moment de l'histoire à sa reconnaissance par tout Israël dont "une partie s'est endurcie" dans l'incrédulité (Rm 11, 20) envers Jésus. ». Les italiques sont de moi.

convertisseurs : « [...] je leur rends témoignage qu'ils ont du zèle pour Dieu, mais [c'est un zèle qui ne provient pas] d'une connaissance adéquate » (Rm 10, 2).

Quant à l'invocation finale de la nouvelle prière, où s'exprime le vœu que « la plénitude des nations *entrant dans Ton Église*, tout Israël soit sauvé », elle me paraît relever d'une audace exégétique et théologique, dont il reste à prouver qu'elle procède, sinon de l'Esprit Saint lui-même, du moins d'une tradition indiscutable. Elle se compose de deux passages du Nouveau Testament, qu'on se contentera de citer, en les commentant très brièvement.

1) Rm 11, 25 : Car je ne veux pas, frères, vous laisser ignorer ce mystère, de peur que vous ne vous complaisiez en votre sagesse : un endurcissement partiel est advenu à Israël, jusqu'à ce que soit entrée la plénitude des nations.

Qu'il suffise de faire remarquer le « coup de pouce » ecclésiologique donné par l'ajout à cette citation des mots : « *dans Ton Église* » (en italiques et en rouge dans la citation évoquée plus haut), que fait la prière pour les juifs. Ainsi, sans crier gare, on nous affirme que le « lieu » dans lequel entre (ou entrera) la « plénitude des nations » - expression on ne peut plus mystérieuse, soit dit en passant -, est *l'Église*. Pas le « Corps du Christ », ni son « Épouse », ni le « Peuple de Dieu », selon les expressions chrétiennes consacrées, mais *l'Église*, terme amphibologique à souhait puisqu'il comporte deux acceptions indissociables, en théologie chrétienne : l'Assemblée (ou la Communauté) que s'est constituée Jésus (également appelée mystiquement Son « Corps », et Son « Épouse »), et l'institution, fort « incarnée », qu'est l'Église. Et peu importe, pour notre sujet, si cette entité humano-politique et religieuse est, ou non, partie intégrante de ce qu'on appelle volontiers, dans le langage chrétien, le « mystère de l'Église ». Disons à nouveau qu'il s'agit là d'un coup d'audace, dont il serait souhaitable que ses auteurs explicitent la genèse, en précisant la « note » théologique - comme disent les spécialistes - de cette terminologie.

2) Rm 11, 26 : et ainsi tout Israël sera sauvé, comme il est écrit : De Sion viendra le Libérateur, il ôtera les impiétés du milieu de Jacob.

On l'aura compris, il s'agit du verset qui suit immédiatement celui de la « plénitude des nations » qui entre, ou doit entrer « dans l'Église ». Sans aucun esprit de dénigrement, disons que recourir à ces deux passages difficiles, voire obscurs, pour justifier la supplique à Dieu en vue de la reconnaissance de la messianité et de la divinité de Jésus par le peuple juif, revient, comme dit l'adage, à éclairer l'obscur par plus obscur encore.

Il semble que se fasse jour, dans l'ancien-nouveau texte de la prière pour les juifs, de la liturgie du Vendredi Saint, un retour subtil - et peut-être inconscient - à ce que l'on pourrait appeler une « théorie du reproche », qui impute à l'incroyant son incrédulité, que le chrétien considère comme un « refus » *volontaire* de croire, alors qu'il s'agit de ce que certains théologiens appellent une « ignorance invincible ». Ce glissement - qui n'est peut-être pas que sémantique - est dommageable pour la cause de l'estime mutuelle entre chrétiens et juifs, qui a fait de réels progrès dans les dernières décennies.

Depuis, plusieurs articles d'auteurs catholiques ont tenté de justifier, d'expliquer, ou au moins de clarifier l'initiative papale. Laissant de côté les points de vue exclusivement laudatifs, polémiques, ou partisans, on se limitera ici à deux auteurs fortement impliqués, chacun à sa manière, dans le dialogue entre catholiques et juifs, l'archiprêtre Alain René Arbez, actif dans les relations entre juifs et chrétiens, à Genève, et le P. Michel Remaud, théologien et expert près le Vatican pour les relations avec le peuple juif, à Jérusalem.

Ci-après, quelques extraits commentés de l'article de l'abbé Arbez ¹⁵. L'ecclésiastique y dénonce « une certaine confusion disproportionnée » dans les médias, et précise que cette prière n'est qu'une

« version corrigée de l'ancienne prière tridentine du vendredi saint, qui usait de qualificatifs traditionnellement désobligeants pour les juifs ».

Selon lui, la présentation qu'en fait la presse est cause de ce que

« la majorité des lecteurs plus ou moins avertis risque de penser que le pape Benoît XVI vient d'édicter une nouvelle oraison destinée à l'ensemble du public catholique célébrant la semaine sainte. »

L'abbé Arbez a raison de souligner qu'il

« s'agit de l'antique rituel latin et de lui seul, et [que] cela ne concernera en aucun cas les 99, 9 % des pratiquants qui entendront proclamer, partout dans le monde, la seule belle prière suivante : *"Prions pour le peuple juif, le premier à avoir entendu la Parole de Dieu, pour qu'il puisse continuer à croître dans l'amour de son Nom et la croyance en son Alliance"* [...] »

Et on le croit volontiers quand il affirme que

« l'initiative du dicastère pontifical pour la liturgie n'a pas eu pour but d'introduire une problématique rétrograde qui modifierait quoi que ce soit dans l'acquis des relations entre catholiques et juifs, mais a pour modeste mission d'effacer des qualificatifs inopportuns de l'ancien missel latin. »

Il est également crédible quand il refuse que l'on mette

« sur le même plan, une publication liturgique, surtout d'effet aussi limité, et une ligne théologique d'ordre général et de portée irréversible. »

Il reste qu'on peut se demander, entre autres, 1° si la « ligne théologique... de portée universelle », dont il parle, avait besoin de cette « publication liturgique » ; 2° sur quelle source il se fonde pour affirmer que cette mesure ne concerne que 0, 01 % des catholiques pratiquants ; 3° et surtout si l'« effet » en est aussi « limité » qu'il l'affirme.

Par contre, ce qui ne fait aucun doute, c'est que les missels des [catholiques traditionalistes](#) (et mieux vaut ne rien dire de ceux des [intégristes](#)) seront, à n'en pas douter, équipés d'une traduction en langue vernaculaire. Or, en matière d'idées et de croyances, le pourcentage du matériau préjudiciable importe peu,

¹⁵ Abbé A.R. Arbez, « [La prière du Vendredi saint pour les Juifs... Controverse et diversion !](#) ».

il suffit qu'il existe. Et dans notre monde extrêmement médiatisé, rien ne pourra empêcher que se répandent, de manière incontrôlable, les interprétations réprobatrices et dévalorisantes à l'endroit du peuple juif, que certains fidèles catholiques ne manqueront pas de tirer de ce texte.

Mais la vraie question qui se pose - et le malaise juif qui en est le corollaire est compréhensible - est celle-ci : l'expression de la foi chrétienne est-elle à géométrie variable ? *Autrement dit, y-a-t-il deux manières de prier pour les juifs ?*

Soucieux de démontrer la bonne foi de son institution, l'ecclésiastique explique :

« Il était d'ailleurs impensable de recomposer totalement ces anciennes oraisons qui portent la trace de l'histoire des premiers siècles, des courants patristiques, des chrétientés occidentales naissantes, avec leurs ambiguïtés de l'époque. »

On est fondé à se demander pourquoi une telle refonte est « impensable ». À titre de comparaison, avant le Concile Vatican II, on a pu lire des centaines d'affirmations, plus ou moins solidement étayées, expliquant docement pourquoi il était « impensable » de supprimer, ou même de modifier l'expression « *pro perfidis iudaeis* »¹⁶ - et peu importe ici l'argument, invoqué par l'auteur de cet article, selon lequel,

« le mot latin *perfidus* n'avait pas, à l'origine, cette signification ignominieuse, mais évoquait ceux qui n'ont pas abouti à la foi chrétienne ».

Après les louvoiements de Pie XII, il n'a pas paru « impensable » au « bon pape Jean » d'abolir l'expression d'un simple trait de plume.

Par ailleurs, il n'était pas nécessaire, une décennie après la « Déclaration de repentance »¹⁷ regrettant les attitudes et le propos chrétiens blessants envers les juifs, de recourir à l'argument *ad hominem* suivant :

« Dans la tradition juive, le parallèle existe avec la 19^e prière [invocation] du *Shemone Esre* qui use de qualificatifs encore plus agressifs, (mais très situés dans leur contexte) envers les adversaires de la foi juive. »¹⁸

¹⁶ « Prions pour les juifs perfides ». Il en a pris dix années pour que tombent les obstacles et les résistances et que s'opère cette mutation ; voir, en ligne, un bref résumé de ce parcours du combattant, intitulé « [Formule "Juifs perfides" abolie](#) ».

¹⁷ Voir, en ligne : « [Mémorial de Drancy - Déclaration de repentance lue par Mgr Olivier de Berranger](#) ».

¹⁸ Il y eut pire en la matière. En août 2007, l'agence de presse catholique romaine Fides jugea utile de publier un lourd pensum à prétention historique et théologique, sous le titre « La prière pour les Juifs : "Une tentative totalement dans les mains de Dieu" ». Œuvre de deux théologiens italiens, ce galimatias ose ce que n'a pas fait le pape, à savoir : justifier la prière pour la conversion des Juifs par un argument *ad hominem*. En résumé : vous, Juifs, maudissez les chrétiens depuis près de deux millénaires, dans la 12^{ème} bénédiction du *Shmone esreh* (*Birkat haminim*, ou malédiction des hérétiques), alors, ne venez pas vous plaindre de ce que nous prions, non pour vous maudire, mais pour que Dieu illumine votre regard obscurci par l'incroyance et que vous reconnaissiez Jésus-Christ comme votre Seigneur. Voir : « [La prière pour la conversion des Juifs : une](#)

Arbez n'est pas plus convaincant, lorsqu'il se prévaut de l'argumentation du « cardinal Kasper, témoin engagé des relations judéo-catholiques » - au demeurant sincère et de plus haut niveau que la précédente. Le prélat écrivait :

« Il faut comprendre que l'oraison incriminée est une sorte de paraphrase de l'épître aux Romains, dans laquelle Paul annonce qu'à la fin des temps tout Israël sera sauvé. C'est une vision eschatologique, purement métaphysique et non pas sociologique, par conséquent il ne s'agit nullement ici de dire que les juifs devront entrer dans l'institution Église, au sens des conversions sous contrainte d'autrefois, mais plutôt d'esquisser cette nouvelle ère à venir, où le règne de Dieu réconciliera tous les fils de l'alliance. »

Ce commentaire - qui ne convaincra que les chrétiens - illustre le manque d'attention à la sensibilité juive, qui prévaut souvent, en chrétienté, dans ce domaine. En quoi les juifs devraient-ils être rassérénés par le fait de « comprendre » que cette prière pour leur conversion est « une paraphrase de l'épître aux Romains, dans laquelle Paul annonce qu'à la fin des temps tout Israël sera sauvé » ? D'une part, ils savent, de par leur tradition, que « *tout Israël a part au monde à venir* » (Talmud de Babylone, *Sanhedrin*, 90 a). D'autre part, si, comme le précise le cardinal, les juifs n'ont pas à « entrer dans l'institution Église », à quoi sert cette prière pour leur conversion, qui s'apparente, pour eux, à une bénédiction sans objet, ou prononcée en vain (*b'érakhah lebatlah*) - chose que la *halakhah* condamne sans ambiguïté ?

Les juifs attendent de l'Église - fondée par un Maître qui a dit : « Que votre langage soit : Oui ? Oui, Non ? Non : ce qu'on dit de plus vient du Mauvais » (Mt 5, 37 = Jc 5, 12) - qu'elle leur explique sans détour pourquoi elle autorise une partie de ses fidèles à prier *encore* pour les juifs afin « que le Seigneur illumine leur cœur [...] et qu'ils parviennent à la reconnaissance de la vérité », alors qu'un grand pape les a désignés comme « le peuple de Dieu de *l'ancienne Alliance* qui *n'a jamais été révoquée par Dieu* »¹⁹.

[réponse à leur malédiction des chrétiens \('Fides'\)](#) ». Que penseraient ces gens si les juifs d'aujourd'hui leur répliquaient : Et vous, n'êtes-vous pas gênés de ce que la malédiction que Jésus adressait aux Juifs de son temps - « Vous avez pour père le diable ! » - figure dans votre Évangile ? (Cf. Jn 8, 44). Et qu'on n'objecte pas qu'il faut remettre l'expression dans le contexte des âpres controverses entre Juifs d'alors. On sait, hélas, qu'elle a nourri un antisémitisme chrétien aigu, qui trouva son expression meurtrière dans l'usage pervers qu'en firent les nazis, comme l'illustre une photo, parue dans un journal de l'époque montrant un paysan, fourche et râteau sur l'épaule, accompagné de ses quatre enfants, devant un panneau apposé à l'entrée d'une localité et portant l'inscription suivante : « Le père des Juifs est le diable », voir l'image à la fin de l'article suivant : M. Macina « [Prier pour la conversion du "peuple de Dieu de l'ancienne Alliance jamais révoquée par Dieu" ?](#) ».

¹⁹ Cette expression figure dans l'allocution adressée par le pape Jean-Paul II aux dirigeants des communautés juives d'Allemagne, à Mayence, le 17 novembre 1980. Voir, M. R. Macina, « [Caducité ou irrévocabilité de la Première Alliance dans le Nouveau Testament. À propos de la formule de Mayence](#) », *Istina* XLI (1996), Paris, p. 353, note 13. Comme signalé, cette formulation a été reprise, avec éloge (« une remarquable formule théologique »), dans les [Notes pour une présentation correcte des Juifs et du Judaïsme dans la prédication et la catéchèse de l'Église catholique](#) (mai 1985), I, 3.

Si la nouvelle prière du Vendredi saint pour les juifs est bien, comme l'estime un autre auteur ²⁰, « une concession pastorale à une communauté à la frange de l'Église catholique » (entendez, les catholiques traditionalistes et intégristes), il faut croire que cette « frange » est singulièrement puissante, ou que son aspiration "conversionniste" est partagée par les plus hautes autorités de l'Église romaine, pour qu'elle ait valu à ses membres une telle exception liturgico-théologique. Dans le cas contraire, on ne voit pas ce qui empêchait la Commission romaine pour la Liturgie de faire traduire en latin, pour l'infime courant traditionaliste (0, 01 %, selon l'abbé Arbez), la belle prière, déjà citée, promulguée par Paul VI, que peuvent réciter, dans leur langue maternelle, les 99, 9 % de catholiques du « courant majoritaire » :

« Prions pour le peuple juif, le premier à avoir entendu la Parole de Dieu, pour qu'il puisse continuer à croître dans l'amour de son nom et la croyance en son alliance. »

Le risque d'infliger une petite frustration missionnaire à une minorité de fidèles est sans commune mesure avec l'édification qui eût résulté, pour le plus grand nombre, d'une unanimité liturgique témoignant de l'« Unité » pour laquelle, au témoignage de l'Évangile, le Maître de cette Église a prié :

Je ne prie pas pour eux seulement, mais aussi pour ceux qui, grâce à leur parole, croiront en moi, afin que tous soient un, comme toi, Père, tu es en moi et moi en toi, qu'eux aussi soient en nous, afin que le monde croie que tu m'as envoyé. (Jn 17, 20-21).

Il ne paraît pas oiseux de se demander ce qui a bien pu mouvoir le pape Benoît XVI à remettre en vigueur, de sa propre initiative (*motu proprio*), sinon la forme, qui était blessante pour les juifs, du moins la substance de l'ancienne prière pour leur conversion à la foi au Christ. Quiconque connaît un tant soit peu les questionnements du pontife à propos de l'imperméabilité juive, presque bimillénaire, à la foi chrétienne, ne peut se satisfaire de l'opinion courante qui ne voit dans cette mesure qu'un geste d'apaisement en direction des catholiques traditionalistes. S'il est peu douteux que telle ait été la visée première, il semble qu'on ne puisse minimiser l'influence de la longue rumination théologique personnelle douloureuse, commencée vers la fin des années 1990, qui fut celle du cardinal Ratzinger, devenu depuis Benoît XVI, et dont l'extrait suivant, constitue un échantillon représentatif ²¹ :

« [...] *La confession de Jésus de Nazareth comme Fils du Dieu vivant, et la foi dans la Croix comme rédemption de l'humanité, signifient-elles une condamnation explicite des juifs, comme entêtés et aveugles, comme coupables de la mort du Fils de Dieu ?* Se pourrait-il que le cœur de la foi des chrétiens les contraigne à l'intolérance, voire à l'hostilité à l'égard des juifs et, à l'inverse, que l'estime des juifs pour eux-mêmes, la défense de leur

²⁰ Jean-Marie Allafort, « [Polémique autour de la prière pour les juifs : Faut-il cesser le dialogue ?](#) ».

²¹ Voir « Israël, l'Église et le monde : leurs relations et leur mission, selon le Catéchisme de l'Église Catholique ». Conférence du cardinal Ratzinger reproduite dans *La Documentation catholique*, n° 2091, du 3 avril 1994, p. 324. Les italiques sont de moi.

dignité historique et de leurs convictions les plus profondes, les obligent à exiger des chrétiens qu'ils renoncent au cœur de leur foi et donc, requièrent semblablement des juifs qu'ils renoncent à la tolérance ? [...] »

En remettant en course l'invocation faite à Dieu d'« illumine[r] le cœur [des juifs] pour qu'ils reconnaissent Jésus Christ, sauveur de tous les hommes, etc. », il semble que le pape ait décidé de franchir le Rubicon de la crainte de heurter la sensibilité extrême des juifs en cette matière. Et s'il l'a fait, c'est qu'en son âme et conscience, il a cru devoir répondre par la négative à sa propre interrogation rhétorique citée ci-dessus (en italiques), comme s'il disait : *[Non]* La confession de Jésus de Nazareth comme Fils du Dieu vivant, et la foi dans la Croix comme rédemption de l'humanité, *[ne]* signifient [...] *[pas]* une condamnation explicite des juifs, comme entêtés et aveugles, comme coupables de la mort du Fils de Dieu.

Le problème, c'est que, dans leur immense majorité, les juifs ne perçoivent pas les choses de cette manière. Qu'on en juge par les réactions suivantes :

- Mme Tullia Zevi, ancienne présidente de l'Union des Communautés juives ²² :
« Personne ne peut empêcher [les chrétiens] d'espérer la conversion [des juifs], mais la demander ou prier pour qu'elle se produise, non. Il est dans la nature du christianisme d'aspirer à la conversion, mais ce qui est inacceptable, c'est d'agir pour qu'elle se produise. Parce que c'est en contradiction avec la recherche du dialogue. »
- De son côté, le Grand Rabbín de Rome, Riccardo Di Segni, a déclaré, le 8 février, dans un entretien accordé au *Corriere della Sera* ²³:
« [...] cette prière [...] nous a ramenés 43 ans en arrière [...] Ce qui est grave, ce n'est pas seulement sa substance, mais la formule qui l'exprime. Il est faux d'affirmer qu'on en a enlevé la phrase qui heurtait la sensibilité du peuple juif : dans cette nouvelle formulation, tout heurte cette sensibilité ».

Parmi les causes de cette « pierre d'achoppement », Di Segni évoque le problème de « l'image qu'a l'Église, du peuple juif » Et le Grand Rabbín d'ajouter :

« Si telle est la condition préalable du dialogue, c'est intolérable ! »

- Quant à l'Assemblée des rabbins italiens, dans un communiqué paru le même jour et signé de son président, Giuseppe Laras, elle a demandé
« une pause de réflexion dans le dialogue avec les catholiques afin de comprendre vraiment quelles sont leurs intentions ».

Et les rabbins de préciser ²⁴:

« Le fait le plus grave est qu'a été introduit un appel aux fidèles à prier pour que les juifs reconnaissent finalement "Jésus Christ sauveur" [...] Le pape est

²² « [Tullia Zevi au pape : "Soit la conversion, soit le dialogue"](#), interview de U. De Giovannangeli », dans *L'Unità* du 9 juillet 2007, texte en ligne.

²³ « [L'Assemblea rabbinica italiana : "Pausa di riflessione nel dialogo" con i cattolici](#) ».

²⁴ D'après « [Modification de la prière pour les juifs, du Vendredi saint dans le Missel romain de 1962](#) », en ligne sur le site DICI, 23 février 2008.

certes libre de décider ce qu'il juge le mieux pour son Église et ses fidèles, mais il n'en reste pas moins que l'adoption d'une telle formule liturgique contredit nettement et dangereusement au moins quarante ans d'un dialogue, souvent difficile et tourmenté, entre judaïsme et catholicisme, qui semble ainsi n'avoir donné aucun résultat concret ».

Selon eux, cette prière traduit

« une idée du dialogue ayant pour finalité la conversion des juifs au catholicisme, ce qui est pour nous évidemment inacceptable ».

Et même si rares ont été les personnalités et organisations juives qui ont emboîté le pas aux rabbins italiens et interrompu le dialogue avec les catholiques, il reste que ce haut-le-corps aurait dû amener les chrétiens, et plus encore celles et ceux qui sont activement impliqués dans le dialogue avec les juifs, à se demander si ce qu'ils croient connaître du peuple juif et du dessein de Dieu le concernant n'est pas à réviser de fond en comble.

Le P. Michel Remaud, déjà cité, a apporté une contribution majeure à cette démarche en l'espèce d'un article de référence, dont il a paru utile de citer ici de larges extraits, tant la clarification qu'il apporte est indispensable ²⁵.

« [...] si le chrétien considère Jésus comme “le sauveur de tous les hommes”, et qu'il exprime cette conviction dans la liturgie, peut-il dialoguer sans arrière-pensée avec ceux qui ne partagent pas sa foi ? Une première remarque s'impose : le Nouveau Testament, d'où sont tirées les formules qui ont soulevé l'émotion (comme d'ailleurs l'allusion au voile posé sur le cœur, qui est empruntée à la seconde épître aux Corinthiens, 3,15), est librement accessible dans les librairies et les bibliothèques et il n'est au pouvoir d'aucun chrétien de le censurer. Il n'est donc pas question de nier ou de dissimuler ce que tout le monde peut constater à la simple lecture des textes. *La première étape du dialogue, qu'on n'a jamais fini de franchir, est que chacun des interlocuteurs soit informé loyalement de ce que l'autre croit ou pense.* On peut citer ici ce qu'écrivait, en 1973, le Comité épiscopal français pour les relations avec le judaïsme : “[...] que, dans les rencontres entre chrétiens et juifs, soit reconnu le droit de chacun de rendre pleinement témoignage de sa foi sans être pour autant soupçonné de vouloir détacher de manière déloyale une personne de sa communauté pour l'attacher à la sienne propre”. En bref, le juif a le droit de savoir ce que croit le chrétien.

Or, c'est là, précisément, que les difficultés commencent. Par nature, en effet, le christianisme est une prise de parti sur une question interne au judaïsme : le chrétien dit pouvoir nommer le messie d'Israël. Proclamer que Jésus est le Christ, mettre un trait d'union entre les mots “Jésus” et “Christ”, c'est énoncer une affirmation que le juif - à juste titre si l'on prend la peine de se situer de son point de vue - ne peut considérer que comme une ingérence dans les affaires intérieures d'Israël. On ne le répétera jamais assez : il n'y aurait jamais eu de christianisme ni d'Église si des juifs n'avaient dit un jour à d'autres juifs : “Celui dont Moïse a parlé dans la Loi, ainsi que les Prophètes, nous l'avons trouvé : c'est Jésus, fils de Joseph, de Nazareth.” (Jn 1, 45).

²⁵ Voir M. Remaud, « [Dialogue et profession de foi](#) », texte paru sur le site « Un écho d'Israël », du 19 février 2008.

Même si, dès l'antiquité, le groupe des disciples juifs de Jésus a été rapidement submergé par l'afflux des païens, au point que l'Église est devenue, dans les faits, une Église des nations, la communauté chrétienne n'aurait ni existence ni raison d'être, et sa profession de foi serait vide de contenu, hors de cette référence à l'origine juive. Pendant tout son pontificat, Jean-Paul II a répété que nous, les chrétiens, avons avec le judaïsme "des rapports que nous n'avons avec aucune autre religion". Il faut reconnaître que les choses seraient beaucoup plus simples si judaïsme et christianisme étaient deux religions extérieures l'une à l'autre et suivaient des voies parallèles. Le dialogue pourrait alors se limiter à une information mutuelle visant à enrichir la culture générale de chacun des deux interlocuteurs ²⁶. Hypothèse malheureusement impossible : sans la profession de foi "Jésus est le messie d'Israël", il n'y aurait pas de christianisme [...]

La situation est-elle donc sans issue ? Le chrétien qui rencontre le juif n'aurait-il le choix qu'entre deux attitudes, un prosélytisme militant, ou le double langage ? Chercher à convaincre, ou tenir un discours "diplomatique" qui passerait sous silence les convictions profondes, mais qui serait démenti par l'expression liturgique de la foi dès que le juif aurait le dos tourné ? [...]

C'est le Nouveau Testament lui-même [...] qui nous enseigne que *la pérennité d'Israël s'inscrit dans un projet divin ordonné au salut des païens*. L'antiquité chrétienne a réduit l'existence même du judaïsme à un échec de l'évangélisation. Je ne suis pas sûr que cette interprétation ne soit pas, aujourd'hui encore, celle de nombreux chrétiens, depuis les usagers de l'ancien missel, même s'ils emploient la nouvelle formule, [...] jusqu'à des "amis d'Israël" de tendance fondamentaliste. *Si les chrétiens étaient plus familiers de leurs propres sources, ils auraient lu, dans l'épître aux Romains, qu'il y a une relation de causalité directe entre la non-acceptation de l'Évangile par les juifs et le salut des païens.*

"À travers l'endurcissement d'Israël - nous pouvons dire aujourd'hui, sans jouer sur les mots : à travers la permanence du judaïsme - se déploie un projet divin dont la raison ne peut rendre compte, mais dont le but est le salut des païens. Le dessein de salut qui embrasse Israël et les nations se réalise donc, d'une manière inattendue, à travers le refus même de l'Évangile par les Juifs. ²⁷"

[...] Nous devons admettre que *nous ne savons pas tout* et prendre acte des affirmations du Nouveau Testament lui-même, selon lequel *le dessein de salut se déploie selon des voies qui défient notre logique*. Nous devons aussi apprendre à *entendre les affirmations qui s'expriment à travers ce que nous considérons simplement comme des négations*.

²⁶ D'une phrase écrite par saint Cyprien de Carthage dans un contexte très particulier, celui de la persécution de Valérien, on a tiré l'aphorisme, qui n'a rien d'un dogme : « Hors de l'Église, point de salut ». Il est facile d'y opposer le verset de l'Épître aux Hébreux : « Celui qui s'approche de Dieu doit croire qu'il existe et qu'il est le rémunérateur pour ceux qui le cherchent. » (He 11, 6).

²⁷ M. Remaud, *Chrétiens et Juifs entre le passé et l'avenir*, Bruxelles, Lessius, 2000, p. 135. M. Remaud précise qu'il se cite lui-même parce que ce paragraphe figure dans ce livre, qui a reçu l'*Imprimatur*.

Il ne s'agit donc pas de rester en deçà du Nouveau Testament, mais de l'accepter dans sa totalité, avec ses apparentes contradictions, ses obscurités et ses énigmes. *Pendant des siècles, nous nous sommes satisfaits, sur la permanence du judaïsme, d'affirmations péremptoires et souvent simplistes.* Et si, avant de les remplacer par d'autres affirmations tout aussi assurées, nous prenions, sans nous presser, le temps des questions ? »

Je rends témoignage au P. Michel Remaud qu'il a exprimé avec netteté le dilemme et y a répondu avec la plus grande honnêteté. Toutefois, c'est une chose que les responsables religieux de l'une et l'autre confession de foi expriment en toute clarté le contenu de leur croyance dans des documents de travail et de réflexion, c'en est une autre que la hiérarchie catholique donne à nouveau la possibilité à leurs fidèles de prier pour la conversion des juifs selon une formulation liturgique approuvée par le Saint-Siège, dont les décennies qui ont précédé sa remise en vigueur ont abondamment montré à quel point elle était inutilement blessante dans son fond comme dans sa forme.

Elle a malheureusement de sinistres références d'antériorité, tel ce propos de [Fulgence de Ruspe](#) (468 à 533) ²⁸ :

« Tiens fermement et sans la moindre hésitation que non seulement tous les païens, mais *tous les juifs*, tous les hérétiques et les schismatiques qui meurent en dehors de l'Église catholique, *iront au feu éternel qui a été préparé pour le diable et ses anges*. »

Pire, dans sa bulle « *Cantate Domino* », du 4 février 1442, le pape Eugène IV stipulait ce qui suit ²⁹:

« *La sainte Église romaine croit fermement, professe et prêche* qu'aucun de ceux qui vivent en dehors de l'Église, non seulement les païens, mais aussi *les juifs* ou les hérétiques et les schismatiques, ne peut avoir part à la vie éternelle, mais qu'ils *iront au feu éternel "préparé pour le diable et ses anges"* [Mt 25, 41], sauf si, avant la fin de leur vie, ils sont réunis à l'Église. »

Est-ce trop demander que de telles formules soient explicitement reniées par l'autorité ecclésiastique, voire qu'elle en demande pardon au peuple qui en a subi, directement ou indirectement, les conséquences douloureuses, voire mortelles ? Il en va de la cohérence et de la sincérité de ce qu'on appelle, depuis les lendemains du Concile Vatican II, le « dialogue entre l'Église et le judaïsme ».

²⁸ Dans son traité *De fide ad Petrum*, 38, 79 (PL 65, 704) ; texte cité par Yves Congar, [L'Église de saint Augustin à l'époque moderne](#), Cerf, Paris, 1970, p. 24.

²⁹ Citation extraite de *Textes doctrinaux du Magistère de l'Église sur la foi catholique*, Traduction et présentation de Gervais Dumeige, éditions de l'Orante, 1975, p. 253.

Conclusion

C'est sur ce terreau de ces anathèmes regrettables qu'avait fleuri, jadis, le texte de l'oraison du Samedi-Saint, qui suit le récit du passage de la mer Rouge, lors de la Vigile pascale, et dont voici une traduction française ³⁰ :

« Dieu - dont nous percevons les merveilles jusqu'en notre temps -, tandis que, par l'eau de régénération, tu opères, pour le salut des nations, ce que la puissance de ta droite a conféré à *un seul peuple* en le libérant de la persécution d'Égypte, fais que *la totalité du monde accède* [à la condition de] fils d'Abraham et à la *dignité israélite* [*israelitica dignitas*]. »

Cette « *israelitica dignitas* » est-elle devenue l'apanage des nations chrétiennes ? C'est ce qu'affirmait, en tout cas, un document édité par les évêques français en 1997 ³¹, lequel reprenait à son compte un extrait du *Catéchisme de l'Église Catholique (CEC)* à propos de la fête de l'Épiphanie ³² :

« ...L'Épiphanie manifeste que "*la plénitude des païens entre dans la famille des patriarches*" et acquiert la *israelitica dignitas*. »

La force déclarative de cette assertion conduit, me semble-t-il, à se poser la question de savoir s'il ne s'agit là que d'une interprétation des compilateurs du CEC ³³. En mettant entre guillemets l'exclamation de S. Léon, "*intret in patriarcharum familiam*" ³⁴ - qui est une citation d'une lettre de ce pape -, et en la faisant suivre de l'expression *israelitica dignitas*, forgée par des liturgistes de jadis ³⁵, cet ouvrage confère à une conception ecclésiologique substitutionniste une prestigieuse référence d'autorité et une patine de tradition vénérable.

Qu'on n'aille pas croire pour autant que l'expression « *israelitica dignitas* » soit une pure invention des liturgistes. Elle figure, en effet, sous une forme légèrement différente, mais de sens identique - « dignité de la race élue » (*electi generis dignitatem*) -, dans le texte suivant du pape S. Léon ³⁶ :

³⁰ IV^e prophétie. Original latin : "Deus cuius antiqua miracula etiam nostris saeculis coruscare sentimus dum quod uni populo a persecutione Aegyptiaca liberando dexteræ tuæ potentia contulisti id in salutem gentium per aquam regenerationis operaris præsta ut in Abrahae filios et in *Israeliticam dignitatem* totius mundi transeat plenitudo per Dominum." La traduction est due à Sœur Maggy Kraentzel.

³¹ « *Lire l'Ancien Testament. Contribution à une relecture catholique de l'Ancien Testament pour permettre le dialogue entre juifs et chrétiens* », in Bulletin n° 9 du Secrétariat de la Conférence des Évêques de France, juin 1997. Le texte cité ici figure en note 17 du Ch. V. 2, « L'alliance avec Israël », de ce document.

³² *Catéchisme de l'Église Catholique*, op. cit., § 528, p. 116.

³³ Je reprends, ci-après, quelques extraits de mon analyse antérieure intitulée « [L'attribution de l'«israelitica dignitas» aux chrétiens est-elle un concept substitutionniste ?](#) »

³⁴ Cf. *Ibid.*, n. 11, qui réfère à S. Léon le Grand, *Sermo* 33, 3.

³⁵ Cf. *Ibid.*, n. 12, qui cite le *Missale Romanum*, Vigile pascale 26 : prière après la troisième lecture.

³⁶ Léon le Grand, *Sermons*, SC 22, Cerf, Paris, 1947, p. 206.

« Voici qu'""aîné", tu "sers le cadet" [cf. Gn 25, 23 = Rm 9, 12], et, tandis que "des étrangers" entrent dans ta "part d'héritage" [cf. Ps 79, 1 = Ac 26, 18 ; et Is 56, 3-8], tu lis, comme *un serviteur*, son testament [l'Écriture], dont tu *ne connais que "la lettre"* [cf. Rm 7, 6]. Qu'elle "entre", qu'elle "entre, la plénitude des nations" [cf. Rm 11, 25], dans la famille des patriarches [cf. Ga 3, 7] ; et que les "fils de la promesse" [cf. Rm 9, 8 ; Ga 4, 28 ; He 11, 17] reçoivent la bénédiction de la "race d'Abraham" [cf. Gn 18, 18 ; 22, 18 ; 26, 4 ; Ac 13, 26], que *rejettent* les "fils de la chair" [cf. Rm 9, 8]. Que par le truchement des trois mages, tous les peuples adorent le Créateur de l'univers [cf. Rm 15, 11], et que "Dieu" ne soit plus seulement "connu en Judée", mais dans le monde entier, afin que, partout, "son nom soit grand en Israël" [cf. Ps 76, 2]. Puisque cette *dignité de la race élue*, convaincue d'*infidélité* dans sa postérité, a *dégénéré*, la foi en fait le bien commun de tous. » ³⁷.

Outre le fait que ce passage pourvoit ses conceptions substitutionnistes et triomphalistes du renfort impressionnant de huit réminiscences scripturaires en 10 lignes de texte, il est possible que les liturgistes d'alors aient forgé l'expression « *israelitica dignitas* » (dignité israélite), en ayant à l'esprit celle d'« *electi generis dignitas* » (dignité de la race élue), utilisée par S. Léon. Nourris de *Lectio divina* (lecture spirituelle de l'Écriture) et des œuvres des Pères de l'Église, ils exprimaient, dans leur phraséologie religieuse, l'inquiétude, voire le ressentiment de l'ensemble de la chrétienté, face au refus juif "obstiné" de croire en la messianité de Jésus, pour ne rien dire du rejet horrifié de la confession de sa divinité par un peuple rigoureusement monothéiste, attitudes perçues par les chrétiens comme incompréhensibles et même révoltantes.

La Semaine sainte était le 'lieu' liturgique par excellence, où cette frustration chrétienne, mitigée d'une espérance de la conversion d'Israël, se donnait libre cours. Les nombreuses invectives, menaces et condamnations, ainsi que les appels à la repentance, adressés aux juifs d'antan par les prophètes, constituaient un vivier idéologique et apologétique inépuisable pour les théologiens et les liturgistes, qui y lisaient une confirmation divine de la certitude chrétienne que ces oracles visaient autant, sinon plus, les juifs de leur époque que ceux du passé.

³⁷ Original latin : « Ecce major servis minori et alienigenis in sortem haereditatis tuae intransibis, ejus testamenti, quod in sola littera tenes, recitatione famularis. Intret, intret in patriarcharum familiam gentium plenitudo, et benedictionem in semine Abrahae, qua se filii carnis abdicant, filii promissionis accipiant. Adorent in tribus magis omnes populi universitatis auctorem ; et non in Judaea tantum Deus, sed in toto orbe sit notus, ut ubique *in Israel sit magnum nomen ejus*. Quoniam *hanc electi generis dignitatem* sicut infidelitas in suis posteris convincit esse degenerem, ita fides omnibus facit esse communem. » La traduction est mienne.

Le titre de la présente étude pose clairement la grave question à laquelle la Chrétienté doit se mesurer si elle veut correspondre au dessein de Dieu sur les « *deux [peuples] dont [le Christ] a fait un* »³⁸ :

Pour ma part, j'y réponds par la négative : Non, « La non-conversion des juifs à la foi chrétienne [n'est pas] l'obstacle qui retarde la Parousie ». Celle-ci aura lieu, de toute manière, après que soient accomplies toutes les prophéties concernant la fin des temps et l'établissement sur la terre du Royaume de Dieu.

Lors du Concile Vatican II on a abondamment parlé de l'[aggiornamento de l'Église](#), « pour désigner une volonté de changement, d'ouverture et de modernité ». N'est-il pas temps, pour la vénérable institution catholique, de mettre à jour sa perception de l'humanité, en général, et du peuple juif en particulier, auxquels elle est censée apporter le message de pardon et d'amour du Christ ?

Ne serait-elle pas mieux inspirée si elle reprenait à son compte les paroles qu'adressa Pierre au centurion romain (païen) ainsi qu'à sa famille, à ses proches et à ses amis ?

Ac 10, 34-35 : Je constate en vérité que Dieu ne fait pas acception des personnes, mais qu'en toute nation celui qui le craint et pratique la justice lui est agréable.

Le résultat d'une telle prédication serait le même que ce qui advint alors :

Ac 10, 44-45 : Pierre parlait encore quand l'Esprit Saint tomba sur tous ceux qui écoutaient la parole. Et tous les croyants circoncis qui étaient venus avec Pierre furent stupéfaits de voir que le don du Saint Esprit avait été répandu aussi sur les païens.

A la lumière d'un tel texte, il est impensable que persiste en Chrétienté l'esprit des anathèmes stigmatisés plus haut, qui, même s'ils ne sont plus de saison et qu'il n'y est plus fait explicitement référence, constituent le terreau théologique et spirituel des catholiques, clercs autant que laïcs, qui semblent croire que la foi, la prière, la piété ancestrale des juifs ne leur ont été d'aucun profit en raison de leur non-croyance en Jésus ? Les persécutions terribles subies durant des millénaires, seraient le lot mérité non seulement des adultes, mais même de tout enfant juif qui naît, et ce jusqu'à ce qu'ils « se convertissent » au sens où l'entend le Magistère, à savoir, que la nation juive tout entière « entre dans l'Église » qui, selon la thèse de la 'substitution', l'a supplantée et a hérité de ses prérogatives, suite à son « refus » de croire à la messianité et à la divinité du Christ³⁹.

© Menahem Macina

20 juillet 2015

³⁸ Cf. Ep 2, 14 = Is 57, 19 ; Ez 37, 16, 17.

³⁹ Voir l'article de Wikipédia « [Théologie de la substitution](#) ». Voir aussi mon exposé : « [La substitution dans la littérature patristique, la liturgie et des documents-clé de l'Église catholique](#) ».